

Newsletter 2023-3

Septembre 2023 – Décembre 2023

22.08.2023 :

Le Ministre des Transports, Clément BEAUNE, adresse un courrier à Madame le Maire de Nurieux-Volognat, Arlette BERGER, en réponse à la demande de plusieurs élus de prolonger la ligne du Léman Express RL6 au-delà de Bellegarde-sur-Valserine, en direction de Nurieux-Volognat. Le Ministre des Transports indique que « L'Etat est prêt à apporter sa part de financement à une étude d'exploitation en ce sens ».

04-19.09.2023 :

Participation de Sébastien MUNAFO, directeur du bureau de recherche 6t, au Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) organisée par le Grand-Genève. Lors de ces ateliers, le projet des transversales transfrontalières est présenté et ajouté au VTT.

26.09.2023 :

Sous l'égide de [l'association ARDSL](#), Alain MAYAUD, Président de LEX 2050, rencontre, en présence de Sébastien MUNAFO, directeur du [bureau de recherche 6t](#), le Maire de Saint-Genis-Pouilly, Monsieur Hubert BERTRAND, Maire de Saint-Genis-Pouilly et chargé des transports et des mobilités durables au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Lors de cette présentation, [le projet des Grandes Transversales Transfrontalières](#) est présenté à Monsieur BERTRAND.

23.10.2023 :

Sous l'égide de l'association ARDSL, Alain MAYAUD, Président de LEX 2050, rencontre une douzaine d'élus du Pays de Gex, ainsi que du Haut et Bas-Bugey afin de leur présenter le projet des Grandes Transversales Transfrontalières. Lors de cette présentation, Alain MAYAUD invite les élus à signer une lettre ouverte au Président de la région Auvergne Rhône-Alpes, aux Députés et Sénateurs de l'Ain, ainsi qu'aux Conseillers d'Etat genevois et vaudois. Cette lettre ouverte, en pièce-jointe, propose de :

1. Prolonger le Léman Express au-delà de Bellegarde-sur-Valserine en direction de Nurieux-Volognat. Les gares de Moulin-de-Charix, Nantua et Brion, devraient être réouvertes et des parc relais devraient être réalisés à proximité.
2. Prolonger le Léman Express au-delà de Bellegarde-sur-Valserine en direction de Culoz. La gare de Pyrimont devrait être réouverte, celle de Seyssel-Corbonod modernisée et des parc relais devraient être réalisés à proximité.
3. Développer l'axe Annemasse – Bellegarde-sur-Valserine – Bourg-en-Bresse, afin de relier tous les territoires susnommés à la préfecture de l'Ain et rouvrir la gare de Viry.
4. Créer une nouvelle ligne sur l'emprise ferroviaire existant dite « pied du Jura » entre Bellegarde-sur-Valserine et Cessy-Gex/Divonne-les-Bains. Cette ligne nouvelle pourrait être réalisée en mode léger, dit « Tram-Train ». Une douzaine de haltes devraient être créés ou réouverts, dont celle de Collonges-Fort-L'Ecluse et des parc relais devraient être réalisés à proximité.
5. Prolonger la ligne de Tramway des Transports Public Genevois .

Tel que présenté, le projet prévoit :

- Une cadence à l'heure des trains entre Culoz et Genève via Bellegarde-sur-Valserine.
- Une cadence à l'heure des trains entre Nurieux-Volognat et Genève via Bellegarde-sur-Valserine, mais décalée de 30 minutes par rapport à ceux en provenance de Culoz, offrant ainsi une cadence à la demi-heure entre Bellegarde-sur-Valserine et Genève.
- Deux trains par heures supplémentaires entre La Plaine et Genève, offrant ainsi une cadence au quart d'heure entre La Plaine et Genève, comme indiqué dans le projet PRODES des CFF.

Cette lettre ouverte n'a pas trouvé de réponse auprès de la région ni des Conseillers d'Etat suisses mais a prouvé l'intérêt des élus pour un projet de mobilité qui servent à la fois les pendulaires, mais également leurs administrés qui souhaitent se déplacer sur leurs territoires.

29.11.2023 :

Participation au forum du rail romand de Monsieur Sébastien MUNAFO, directeur du bureau de recherche 6t, afin de soutenir le projet de [redondance Genève – Lausanne](#), et de sa compatibilité avec le projet des Grandes Transversales Transfrontalières.

11.12.2023 :

Sous l'égide de l'association ARDSL, Alain MAYAUD, Président de LEX 2050, rencontre, en présence de Sébastien MUNAFO, directeur du bureau de recherche 6t, le Maire de Gex, Monsieur Patrice DUNAND, Maire de Gex et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Lors de cette présentation, le projet des Grandes Transversales Transfrontalières est présenté à Monsieur DUNAND.

11.12.2023 :

Le Député de l'Ain, Damien ABAD, soutient le projet des transversales transfrontalières dans une lettre ouverte.

15.12.2023

Sous l'égide de l'association ARDSL, Alain MAYAUD, Président de LEX 2050, rencontre la Sénatrice de l'Ain, Madame Florence BLATRIX-CONTAT. Lors de cette présentation, le projet des Grandes Transversales Transfrontalières est présenté à Madame Florence BLATRIX-CONTAT. Cette dernière soutient le projet, notamment en raison du prolongement du TER Evian-les-Bains – Bellegarde-sur-Valserine à Bourg-en-Bresse, ce qui permettrait aux Aindinois de bénéficier d'une liaison TER en direction de la préfecture de l'Ain. De plus, elle soutient le fait que ce projet serve à la fois les pendulaires que les administrés souhaitant se déplacer dans le territoire.



Prochaines actions, rencontres et événement :

17.01.2024 :

Participation au Conseil local de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

30.01.2024 :

Rencontre avec Madame Stéphanie PERNOD, première Vice-Présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de lui présenter le projet de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2026, ainsi que le projet des grandes transversales transfrontalières.

01.02.2024 :

Rencontre avec Madame Olga GIVERNET, Députée de l'Ain, afin de lui présenter le projet de développement de l'offre ferroviaire à horizon 2026, ainsi que le projet des transversales transfrontalières.

07.02.2024 :

Rencontre Monsieur Mathieu FLEUR, directeur de Lémanis, afin de lui présenter le projet de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2026, ainsi que le projet des transversales transfrontalières.

07.02.2024 :

Rencontre avec les différents élus ayant signé la lettre ouverte du 23 octobre 2023 pour leur proposer de soutenir une nouvelle version de l'horaire 2026, incluant la prolongation du Léman Express RL6 jusqu'à Nurieux-Volognat, et un cadencement des TER assurant les relations Genève – Seyssel-Corbonod – Culoz. De la sorte, Culoz et Seyssel-Corbonod seraient reliées à Genève à hauteur d'un train par heure, Bellegarde-sur-Valserine à hauteur de trois trains par heure, et Nurieux-Volognat par un à deux trains par jour.

08.02.2024 :

Présentation du projet des Grandes Transversales Transfrontalières et de l'étoile ferroviaire de Bellegarde-sur-Valserine au Forum D'agglomération du Grand Genève.

Mars 2024 :

Lancement des consultations et séances d'information liées aux VTT du Grand Genève.



LEX 2050

02.05.2024 :

Participation à Bahn24 afin de présenter les soutenir les différents projets de développement de l'offre et de l'infrastructure ferroviaire.

Joint à ce rapport d'activité 2023 :

- ➔ Copie de la lettre de soutien du Ministre des Transports français, Clément BEAUNE
- ➔ Copie de lettre ouverte ARDSL
- ➔ Copie de lettre ouverte ABAD
- ➔ Copie de la réponse du Conseil d'Etat genevois à la question écrite du Député Grégoire CARASSO.

LEX 2050 est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Téléphone : 06.28.34.11.51
Courriel : contact@lex2050.org
www.lex2050.org

N°SIREN : 924 559 198
N°SIRET : 924 559 198 00016



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

28 AOUT 2023

Le ministre

Réf : BDC_CM/2023-04/15804/CRO

Paris, le 22 AOUT 2023

Madame Arlette BERGER
Maire
Mairie de Nurieux-Volognat
Hôtel de Ville
2 chemin de la Fontaine
01460 NURIEUX-VOLOGNAT

 Madame la Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'extension du Léman Express jusqu'aux territoires du département de l'Ain.

Dans le cadre de la priorité donnée à l'amélioration des déplacements du quotidien par la loi d'orientation des mobilités de 2019 et conformément aux annonces de la Première ministre lors de la remise du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures le 24 février dernier, le Gouvernement a engagé une démarche visant à doter les métropoles ou les territoires transfrontaliers qui le souhaitent de liaisons transversales rapides, fréquentes et interconnectées, de type réseau express métropolitain.

Dans cette perspective, une première étape avait été franchie dans le cadre des liaisons transfrontalières franco-suisse avec la mise en service en décembre 2019 du réseau express métropolitain de l'agglomération franco-valdo-genevoise, aussi appelé « Léman Express ». Ce réseau express métropolitain constitue la colonne vertébrale des transports publics régionaux du territoire qui permet désormais aux citoyens français et suisses, résidents, travailleurs ou de passage, de recourir à des modes de transport propres, alternatifs au véhicule particulier. Cette liaison contribue ainsi efficacement au développement de l'offre de mobilité en cohérence avec les besoins de ce territoire. Depuis sa mise en service, son succès n'est plus à démontrer, en témoignent les quelques 50 000 voyageurs qui l'empruntent quotidiennement.

Dans la continuité de ce service performant et en complément des services existants, les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'est de l'Ain (Communauté d'Agglomération des Grands Lacs, Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey, Communauté d'Agglomération de Bugey Sud, Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Communauté de Communes d'Usses et Rhône) ont demandé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une extension de la desserte du Léman Express vers l'Ain via la double prolongation de l'actuelle ligne 6 de Valserhône vers Nurieux à l'ouest et Culoz au sud.

.../...



L'Etat est prêt à apporter sa part de financement à une étude d'exploitation en ce sens. Néanmoins, son lancement ne pourra être confirmé qu'à l'initiative des collectivités au premier rang desquelles la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, dont une part de financement est attendue.

Les négociations relatives à l'élaboration du volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région Auvergne-Rhône-Alpes qui interviendront prochainement seront l'occasion d'aborder les conditions d'examen d'un tel projet si les collectivités concernées l'estiment pertinent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Clément Beaune', with a large, sweeping flourish above the name.

Clément BEAUNE

Lettre Ouverte

Fait à Nantua, lundi 23 octobre 2023

Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez,
Madame la Sénatrice de l'Ain Florence Blatrix,
Madame la Sénatrice de l'Ain Sylvie Goy-Chavent,
Monsieur le Sénateur de l'Ain Patrick Chaize,
Madame la Députée de l'Ain Olga Givernet,
Monsieur le Député de l'Ain Damien Abad,
Monsieur le Conseiller d'Etat de Genève Pierre Maudet,
Madame la Conseillère d'Etat de Vaud Nuria Gorrite,

Le 20 octobre dernier, se sont rencontrés à Nantua, dans l'Ain, à l'initiative de l'association Rail Dauphiné Savoie Léman (ARDSL), les élus, Maires ou conseillers municipaux, des municipalités de Brion, Collonges, Corbonod, Culoz-Béon, Plagne, Le Poizat-Lalleyriat, Nantua, Nurieux-Volognat, Pougny, Saint Germain de Joux, Seyssel et de Valsérhône. Cette rencontre a été organisée à la suite de l'annonce par le Ministre des Transports français, Monsieur Clément Beaune, que l'Etat acceptait de financer jusqu'à 50% des études visant à prolonger le Léman Express au-delà de Bellegarde-sur-Valserine en direction de Nurieux-Volognat.

Lors de cette rencontre, l'ARDSL a présenté un plan de développement ambitieux mais réalisable du Léman Express qui bénéficierait autant aux pendulaires qu'aux voyageurs de loisir, que ce soit pour des trajets France-France, Suisse-Suisse, ou transfrontaliers.

Le projet vise à :

1. Prolonger le Léman Express au-delà de Bellegarde-sur-Valserine en direction de Nurieux-Volognat. Les gares de Moulin-de-Charix, Nantua et Brion, devraient être réouvertes et des parc-relais devraient être réalisés à proximité.
2. Prolonger le Léman Express au-delà de Bellegarde-sur-Valserine en direction de Culoz. Les gares de Pyrimont et Génissiat devraient être réouvertes, celle de Seyssel-Corbonod modernisée et des parc-relais devraient être réalisés à proximité.
3. Développer l'axe Annemasse – Bellegarde-sur-Valserine – Bourg-en-Bresse, afin de relier tous les territoires susnommés à la préfecture de l'Ain.
4. Créer une nouvelle ligne sur l'emprise ferroviaire existant dite « pied du Jura » entre Bellegarde-sur-Valserine et Gex. Cette ligne nouvelle pourrait être réalisée en mode léger, dit « Tram-Train ». Une douzaine de haltes devraient être créés ou réouvertes, dont celle de Collonges-Fort-L'Ecluse et des parc-relais devraient être réalisés à proximité.

1

5. Prolonger la ligne de Tramway des Transports Public Genevois (TPG) de son terminus actuel du CERN jusqu'à Thoiry, via Saint-Genis-Pouilly et Sergy.

Tel que présenté, le projet prévoit :

- Une cadence à l'heure des trains entre Culoz et Genève via Bellegarde-sur-Valserine.
- Une cadence à l'heure des trains entre Nurieux-Volognat et Genève via Bellegarde-sur-Valserine mais décalée de 30 minutes par rapport à ceux en provenance de Culoz, offrant ainsi une cadence à la demi-heure entre Bellegarde-sur-Valserine et Genève.
- Deux trains par heures supplémentaires entre La Plaine et Genève, offrant ainsi une cadence au quart d'heure entre La Plaine et Genève, comme indiqué dans le projet PRODES des CFF.

Ce projet, offrirait une véritable alternative au trafic motorisé individuel, que ce soit en France ou en Suisse. Il permettrait de réduire notablement les émissions de CO₂ et la saturation des trajets routiers. Il participerait à la réalisation des objectifs climatiques auxquels la France et la Suisse se sont engagées lors de la COP de Paris.

Les élus, nommés ci-dessous, souhaitent s'engager afin qu'un plan de mobilité ferroviaire soit décidé, selon ce projet, et que celui-ci puisse être inclus dans le plan français Etat-Région (CPER), ainsi que dans le plan de mobilité 2030 du Canton de Genève.

L'association Rail Dauphiné Savoie Léman se tient à disposition de toutes les instances politiques afin de partager ces projets de mobilité.

Cordialement,

Les élus de :

Commune de
Brion. Monsieur
le Maire
Sébastien
GUINET.

Commune de
Collonges.
Monsieur le
Maire Lionel
PERREAL.

Commune de
Corbonod.
Monsieur le
Maire Patrick
CHAPEL.

Commune de
Culoz-Béon.
Monsieur le
Maire Franck
ANDRE-
MASSE.

Commune de
Plagne.
Monsieur le
Maire Philippe
DINOCHÉAU.

Commune de
Le Poizat-
Lalleyriat.
Monsieur le
Maire Bernard
LENSEL.

Commune de
Nantua.
Monsieur le
Maire Jean-
Pascal
THOMASSET.

Commune de
Nurieux-
Volognat.
Madame le
Maire Arlette
BERGER.

Commune de
Pougny.
Madame le
Maire Annie
MARCELOT.

Commune de
Saint-Germain-
de-Joux.
Monsieur le
Maire Gilles
THOMASSET.

Commune de
Seysssel.
Monsieur le
Maire Gérard
LAMBERT

Commune de
Valserhône.
Monsieur le
Maire Régis
PETIT

Pour l'association Rail Dauphiné Savoie Léman (ARDSL) :

Alain Teddy MAYAUD



Damien ABAD
Député de l'Ain

Oyonnax, le 1^{er} décembre 2023

Madame, Monsieur,

Je vous remercie chaleureusement pour votre courriel, faisant état de la réunion tenue à Nantua le 20 octobre dernier, et exposant les propositions de l'association Rail Dauphiné Savoie Léman (ARDSL) pour le développement de la liaison ferroviaire entre Oyonnax, Nurieux-Volognat, et Genève.

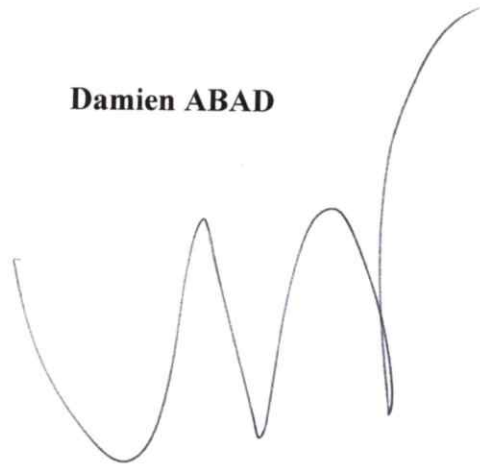
Il est encourageant de constater que cette initiative a suscité l'attention et la mobilisation des élus, maires, et conseillers municipaux des municipalités concernées.

Je salue particulièrement les avantages potentiels du projet, tels que la réduction des émissions de CO₂, la décongestion des routes, et son alignement avec les objectifs climatiques fixés lors de la COP de Paris.

Je partage pleinement la volonté des élus de s'engager pour la concrétisation de ce projet et pour son intégration dans le plan français Etat-Région (CPER) et dans le plan de mobilité 2030 du Canton de Genève. Je suis convaincu que cette liaison ferroviaire apportera des bénéfices significatifs à la mobilité régionale et contribuera de manière positive à l'atteinte des objectifs environnementaux partagés.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous priant d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Damien ABAD





Date de dépôt : 24 janvier 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Grégoire Carasso : Après les « incidents » de Renens et Tolochenaz, le Conseil d'Etat a-t-il ouvert ses chakras pour le doublement de la ligne CFF Genève-Lausanne ? Ou quelle suite à l'amendement unanime du Grand Conseil au crédit d'étude PL 13176-A (30 millions de francs) ?

En date du 17 novembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

En date du 9 novembre dernier, une grande partie de la desserte ferroviaire de la région lémanique s'est retrouvée à nouveau paralysée par un incident technique en gare de Renens. A nouveau, car c'est à cette même date, ironie de l'histoire, qu'un affaissement des voies près de Tolochenaz avait conduit à une longue rupture de la desserte entre Genève et Lausanne deux ans plus tôt.

Ces épisodes malheureux ont permis de mettre à l'agenda le doublement de la ligne de Genève-Lausanne comme nouvelle priorité politique. Le canton de Vaud, particulièrement proactif sur le sujet, a ainsi pu « profiter » de ce moment pour obtenir en dernière minute la réalisation d'un tunnel entre Morges et Perroy à l'étape PRODES 2035 en tant que première étape pour doubler cette ligne à terme. Cela montre à quel point la proactivité est payante sur ces dossiers.

Genève, on le sait, a un besoin crucial d'une meilleure desserte ferroviaire pour son économie, mais aussi et surtout pour permettre un report modal, le canton étant la destination de plusieurs centaines de milliers de véhicules chaque jour, en particulier depuis la France voisine. En janvier 2023, le Grand Conseil a voté le PL 13176-A ouvrant un crédit très conséquent de 30 millions de francs pour étudier le développement

ferroviaire de l'agglomération à long terme et se doter d'une grande ambition en la matière. Une ambition qui doit être traduite par la réalisation d'une « diamétrale régionale nord-sud » proposant « des liaisons transfrontalières directes ». Par ailleurs, celle-ci devrait être étudiée en considérant l'opportunité qu'elle puisse constituer aussi un maillon redondant de la ligne Genève-Lausanne jusqu'à Nyon.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 1) ***Quel est l'état des réflexions et études lancées sur cette diamétrale régionale ?***
- 2) ***Plus précisément, quelles variantes sont aujourd'hui étudiées ?***
- 3) ***Comment est considérée la possibilité de doubler la ligne Genève-Lausanne par ce projet et ainsi de « faire d'une pierre deux coups » ?***
- 4) ***Le Conseil d'Etat peut-il préciser comment il envisage la suite de ce dossier : contacts avec le canton de Vaud et la France voisine ? calendrier des appels d'offres ? débats publics ?***

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Quel est l'état des réflexions et études lancées sur cette diamétrale régionale ?

Les travaux réalisés jusqu'ici s'inscrivent dans la continuité des études exploratoires lancées en 2021 par l'Office fédéral des transports (OFT), les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et l'Etat de Genève, et selon le mandat défini par le crédit d'étude adopté par le Grand Conseil.

Ces dernières semaines, l'office cantonal des transports a procédé à l'adaptation de l'organisation prévue pour lancer la prochaine étape du projet, afin de respecter les décisions prises en décembre dernier par le Grand Conseil en matière budgétaire. Il est à présent attendu une validation de principe de nos partenaires fédéraux sur la proposition cantonale de confier aux CFF le pilotage des études d'ingénierie ferroviaire, laquelle permettra de lancer les études préliminaires techniques puis les études d'avant-projet. Le département de la santé et des mobilités (DSM) devrait être en mesure d'informer dûment les commissions des travaux et des transports d'ici au printemps prochain.

2. Plus précisément, quelles variantes sont aujourd'hui étudiées ?

Les études préliminaires techniques de la prochaine étape du projet suivront le mandat défini par le crédit d'étude (descriptions et cartes), tel qu'adopté par le Grand Conseil. Ces études tiendront par ailleurs compte du travail conduit actuellement au niveau de l'agglomération pour l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), qui doit notamment proposer une image directrice des potentiels ferroviaires à l'échelle du Grand Genève.

3. Comment est considérée la possibilité de doubler la ligne Genève-Lausanne par ce projet et ainsi de « faire d'une pierre deux coups » ?

Le projet de diamétrale désigne un maillon complémentaire du réseau genevois pour accroître l'offre du Léman Express dans le Grand Genève. La deuxième ligne Genève-Lausanne concerne une échelle bien plus large. Cependant, la compatibilité et la complémentarité des projets développés par le canton et ses partenaires à l'échelle locale et régionale sont naturellement requises. De plus, à l'image du travail conduit par l'ensemble des partenaires pour aboutir en fin d'année dernière à un projet d'agrandissement de la gare de Cornavin largement optimisé, les études à venir pour la diamétrale seront conduites selon la même stratégie de recherche systématique d'optimisations.

4. Le Conseil d'Etat peut-il préciser comment il envisage la suite de ce dossier : contacts avec le canton de Vaud et la France voisine ? calendrier des appels d'offres ? débats publics ?

L'état d'avancement du projet est partagé avec les partenaires vaudois et français, dans le cadre de la VTT mentionnée plus haut ou encore de l'étude prospective menée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le développement du ferroviaire dans le Grand Genève à l'horizon 2050. Par ailleurs, ainsi que le détermine le mandat du crédit d'étude de la diamétrale, un processus de concertation sera spécifiquement mis en place dans le cadre des études préliminaires qui seront lancées prochainement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS